

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Bassens - Association Passage à l'Art - Organisation de la manifestation Bulles en Hauts de Garonne les 27 et 28 mars 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La 9^{ème} édition du festival annuel « Bulles en Hauts de Garonne » va se dérouler les 27 et 28 mars 2010 sur le domaine de Séguinaud à Bassens. Cette manifestation, portée, à l'origine par l'association BD en Bordelais dans le cadre du Grand Projet de Ville, réunit les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont. Son principe est, d'année en année, de faire se dérouler ce festival, tour à tour, sur les quatre communes du G.P.V, et d'ancrer ainsi cet évènement sur un territoire qui regroupe près de 70 000 habitants.

Le festival prendra ses quartiers sur le domaine de Séguinaud à Bassens.

Cette année, elle est à nouveau organisée par l'association Passage à l'Art, créée courant 2005, dont la vocation première est le développement de projets culturels intercommunaux pérennes.

L'objectif de cette manifestation est de donner un panorama le plus large possible de la production BD actuelle et, pour ce faire plus de 600 titres seront présentés lors de l'édition 2010. L'association accueillera également un plateau de 80 créateurs de bandes dessinées et de livres de jeunesse reconnus, et, parallèlement, elle favorisera l'ouverture au monde par la lecture aux jeunes issus des quartiers sensibles. Ainsi, elle entend afficher une politique culturelle intercommunale orientée vers la lecture publique qui favorise la proximité avec la population.

Avec cette manifestation, l'Aquitaine est devenue une véritable pépinière d'artistes à laquelle plusieurs auteurs locaux seront présents.

Ainsi, pour la cinquième année, « Bulles en Hauts de Garonne » accueillera un artiste en résidence, à savoir Jean Luc Loyer qui sensibilisera le jeune public aux « parcours création », allant du projet BD, au scénario et aux expositions .

L'organisation du parcours BD en direction des jeunes a été reconduite avec la tenue d'ateliers de création avec des créateurs et des professionnels de la bande dessinée.

Des journées professionnelles de sensibilisation à l'univers de la BD seront organisées ainsi que plusieurs expositions ludiques pour tous publics.

Des rencontres/débats auront lieu sur des thèmes tels que les expériences du grand reporter à la création littéraire, du roman à la bande dessinée, de la BD polar, des bric à brac créatifs.

La Communauté Urbaine qui soutient financièrement cette manifestation depuis l'origine, a été sollicitée pour reconduire son soutien financier à même hauteur qu'en 2009, soit 15 200 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 202 000 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	18 600	Produits annexes	500
Services extérieurs	20 500	Etat	3 000
Autres services extérieurs	40 600	ACSE	11 000
Impôts et taxes	800	Drac	16 000
Charges de personnel	80 200	Dynamique espoirs banlieue	15 000
Autres charges de gestion	15 000	CRA	24 000
Charges financières	1 300	CG33	22800
Valorisation des apports	25 000	CUB	15 200
		Communes GPV	41 000
		Caisse Dépôts et Consignations	3500
		Cnasea	7 000
		Parrainage	18 000
		Valorisation apports	25 000
TOTAL	202 000	TOTAL	202 000

Compte tenu de la notoriété de cet évènement intercommunal et de ses retombées en terme d'image et de promotion pour l'agglomération bordelaise, ce soutien pourrait être reconduit en 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,
-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant :

- Que la demande de subvention de 15 200 € sollicitée par l'association Passage à l'Art pour l'organisation du Festival Bulles en Hauts de Garonne qui se déroulera à Bassens les 27 et 28 mars 2010 est recevable,

DECIDE :

- Article 1 : que l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 200 € à l'association Passage à l'Art pour l'organisation de la manifestation Bulles en Hauts de Garonne du 27 au 28 mars 2010 est recevable,

- Article 2 : que Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

- Article 3 : que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 JUIN 2010**

PUBLIÉ LE : 14 JUIN 2010

M. JEAN-CHARLES BRON